

Un travail décent, une vie digne (II)

La protection sociale

Le précédent théma-zoom entamait d'une manière très large la discussion sur le concept de "travail décent". Il en donnait notamment une définition, telle qu'elle est formulée par Juan Somavia, Directeur général de l'Organisation Internationale du Travail. Parmi les caractéristiques d'un travail décent, celui-ci doit impliquer le bénéfice de la protection sociale, qui met à des degrés divers les personnes à l'abri des conséquences de la perte de revenu, du fait du chômage, de la maladie, de l'invalidité, de la vieillesse, ... Reconnue dans une série de pactes internationaux comme un droit humain fondamental, la protection sociale est un facteur important pour un développement juste. Pourtant, dans le monde, seule une minorité en bénéficie. Et encore, là où il existe, ce droit est-il remis en question.



Photo Solidarité Socialiste

Si c'est à l'Etat qu'incombe essentiellement le rôle d'améliorer et d'étendre la sécurité sociale, d'autres acteurs doivent intervenir en complément des pouvoirs publics si ceux-ci n'ont pas les moyens d'assurer leur rôle. Il n'est cependant pas question pour les associations de la société civile de se substituer à terme à l'Etat, mais bien de jouer envers celui-ci un rôle de partenaire et/ou d'aiguillon, suivant les contextes.

"Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciale."

Tirées de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948, ces quelques lignes résument parfaitement les domaines dans lesquels s'exerce la sécurité sociale, qui peut être définie comme étant l'ensemble des institutions, mesures, droits et obligations dont l'objectif premier est de fournir - ou de s'efforcer de fournir - en fonction de règles spécifiques, une sécurité du revenu et des soins médicaux à chaque membre de la société.

Chacun recherche la sécurité

De fait, ce droit répond à l'un des besoins essentiels de l'être humain, et à l'un des mobiles les plus puissants de son action : la recherche de la sécurité. L'existence est précaire, dépendante de facteurs externes, exposée à des situations dangereuses ou négatives qui menacent l'intégrité physique de l'individu et ses moyens de survie.

Pour répondre à ces situations, lorsque la force de travail est réduite ou perdue du fait d'un "accident de la vie", l'on a utilisé de tout temps une panoplie de mécanismes pour y remédier. Citons, par exemple, l'entraide familiale, l'épargne, la charité plus ou moins organisée, l'assistance mutuelle ou mutualité, l'assurance privée, et au XIX^e siècle un vaste réseau d'assurances sociales, devenues progressivement, en fonction des contextes et à des degrés variables, obligatoires avec l'avènement du droit social dans des Etats poussés à les reconnaître pour maintenir leur cohésion.

Différentes étapes et mesures

Afin de rendre ces assurances sociales accessibles à la classe ouvrière qui ne disposait que de revenus modestes, l'on est passé par différentes étapes, jusqu'à aboutir, lorsque la structure fiscale du pays et la volonté politique le permettaient, à l'affiliation obligatoire, pour permettre à des catégories entières de la population d'être couvertes.

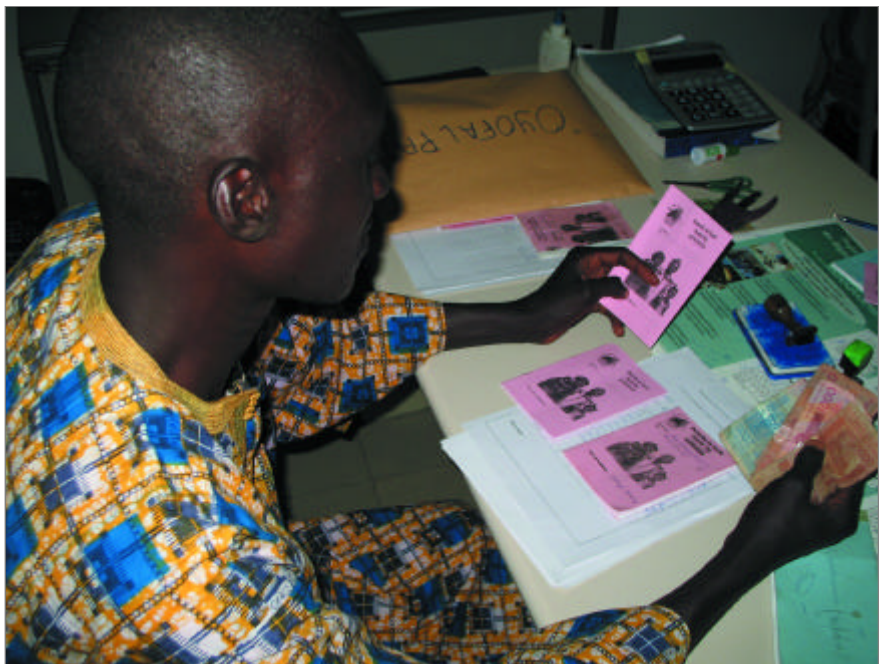
En Belgique et dans un certain nombre de pays du Nord, la sécurité sociale est un acquis historique, fruit de luttes longues et difficiles menées par les travailleurs et leurs représentants. Après toute une série d'initiatives privées, qu'elles aient émané du mouvement ouvrier (mutuelles, syndicats, ...) ou de patrons paternalistes à la fibre sociale, le système de sécurité sociale belge, tel que nous le connaissons aujourd'hui,

a trouvé sa forme légale à la fin de la seconde guerre mondiale.

En Belgique, les régimes obligatoires qui sont englobés dans le système de sécurité sociale et qui sont financés par l'impôt (l'ONSS qui correspond pour le travailleur à un prélèvement de 13,07 % sur le revenu brut) concernent l'assurance maladie-invalidité, les allocations familiales, les pensions (retraite et survie), l'assurance-chômage, de même que l'assurance-accidents de travail et maladies professionnelles. Le système belge, qui pourrait pourtant encore fait l'objet d'améliorations substantielles, est largement reconnu comme l'un des plus efficaces au monde. L'on a estimé que si l'on ne disposait pas ici de ce système de sécurité sociale, la proportion de la population sous le seuil de pauvreté, estimée à 15 % en 2008, bondirait aux alentours des 40 %, voire davantage !

**La sécurité sociale,
outil efficace contre la pauvreté !**

Le lien entre baisse du taux de pauvreté et efficacité du système de sécurité sociale est de fait avéré : *“La relation entre les politiques gouvernementales et les résultats obtenus dans la lutte contre la pauvreté est frappante : parmi les différents pays, ceux dans lesquels les taux de pauvreté relatifs sont les plus faibles*



Ibrahima Diouf, un bénéficiaire, a collecté plusieurs carnets auprès des habitants de son quartier, et amène le montant des cotisations à Oyofal Paj, une mutuelle de santé, partenaire de Solidarité Socialiste au Sénégal.

Photo Solidarité Socialiste

sont ceux où les dépenses sociales (...) en faveur de la population en âge de travailler sont les plus élevées. Dans chaque pays, les systèmes fiscaux et les régimes de prestations ont pour effet combiné de faire sortir de la pauvreté relative (en termes de revenus) plus de la moitié... de la population exposée au risque.” ⁽¹⁾.

La chose est donc bien établie : la relation est directe et positive entre les politiques sociales volontaires des gouvernements et la baisse du taux de pauvreté au sein des populations. Et l'enrichissement général de celles-ci peut apporter des moyens pour améliorer l'offre de services sociaux. Le cercle est vertueux.

Les politiques sociales sont cependant, et de plus en plus ces dernières années, remises en question. Droit au chômage, ou système des pensions, nombre de personnes disent qu'il n'est plus possible de les financer à cause du vieillissement de la population et de la "crise" économique qui entraînent une explosion des dépenses en même temps que diminuent les recettes. Les systèmes de protection sociale essuient donc des critiques de plus en plus vives, surtout de la part des économistes gagnés à l'ultra-libéralisme. Selon eux, la protection sociale est une des causes de la crise du fait que les coti-



Photo Brent Stirton

Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciale.



Les personnes âgées, partout dans le monde, devraient pouvoir bénéficier d'un système de retraite financée par la collectivité, leur permettant de mener une vie digne. Pourtant, même là où elles existent, les pensions, quoique souvent très chiches, sont remises en cause parce qu'elles "coûtent trop cher".

sations sociales entraînent des surcoûts salariaux qui handicapent l'embauche et favorisent le travail au noir. Ils ajoutent encore que la protection sociale déresponsabilise les individus et les incite à l'oisiveté et à se considérer comme des assistés à perpétuité.

Tout dans leurs arguments ne peut être intellectuellement balayé du revers de la main, mais il faut savoir sur quel terreau idéologique le cadre général de leur pensée se développe. C'est celui d'une société basée fondamentalement sur la nécessaire et vertueuse inégalité des (in)fortunes, et le credo du caractère impérieux et moral pour chacun de se débrouiller seul, sans compter sur le soutien de l'Etat pour l'aider à se sortir de situations difficiles.

"Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciale."

(Déclaration universelle des Droits de l'Homme, Assemblée Générale des Nations Unies, 1948)

"Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays."

(Déclaration universelle des Droits de l'Homme, Assemblée Générale des Nations Unies, 1948, Art. 22)

C'est grossièrement la loi du plus fort, dans la jungle du darwinisme social. Pas de redistribution forcée en provenance des riches vers les pauvres. Pas de gigantesque pompe aspirante et refoulante qui opère des prélèvements pour les redistribuer, pour reprendre l'image de l'économiste Eric Bosserelle.

L'économie de marché sans système de sécurité sociale fort : un fiasco !

Pourtant ! Dans un sondage réalisé en 2005, des citoyens d'une trentaine de pays européens ont été invités à dire ce qu'ils estimaient être les concepts économiques les plus positifs. La "sécurité sociale" est arrivée au premier rang (72 % d'approbation) ! Juste devant les termes "entreprise" (71%), "libre-échange" (70 %) et "compétitivité" (69 %).

Ce qui veut dire que même dans des pays largement acquis à l'économie de marché, à ses valeurs et à ses concepts, la majorité de la population estime que ce type d'économie exige dans un même temps un système de sécurité sociale fort ⁽²⁾.

Et plus le fonctionnement global est inégalitaire, plus un système de sécurité sociale, basée sur la solidarité institutionnalisée, est fondamental pour diminuer les situations individuelles et collectives dramatiques.

Et dans le Sud ?

Seule une minorité de pays ont pu (voulu, dû) développer un système plus ou moins efficace de protection sociale à destination de leurs citoyens.

Tout est question de contexte socio-économique national, voire local, ainsi que de cultures des populations, et notamment de la perception que celles-ci ont du risque que couvrent les domaines de la sécurité sociale.

Créer ou soutenir des mutuelles de santé dans un pays comme le Burundi, par exemple, ne va pas de soi. Déo Niyunkuru le dit bien : "L'adhésion à une mutuelle de santé ne fait pas partie de la culture africaine, parce qu'il s'agit d'acheter un produit que l'on ne désire pas et dont on n'est pas certain. Le développement des mutuelles est donc un processus très lent d'éducation des populations"³.

La pauvreté, outil efficace contre la sécurité sociale !

La plus grande difficulté que peut rencontrer un pays pauvre quand bien même ses dirigeants voudraient développer un système de protection sociale, c'est, au-delà de l'éducation et de la culture des populations concernées, la question des moyens disponibles.

Tout simplement, comment l'Etat pourrait-il financer un système de sécurité sociale sans recettes fiscales suffisantes, dès lors que la majorité de ses citoyens travaillent dans l'économie informelle et n'ont pas les moyens pécuniaires suffisants pour survivre dans la dignité ?

La transposition telle quelle des réponses historiques occidentales pour amortir les chocs du passage d'une société agricole, où la majorité du travail est informel, à une société urbaine, régie par le régime du salariat formel, ne tient pas pour l'heure la route pour les pays "en voie de développement". En effet, l'exode rural est absorbé dans les villes en grande partie par les activités commerciales informelles.

Il n'existe pas de sécurité sociale "prête-à-porter". Les facteurs qui influencent la meilleure forme de protection sociale dans tel ou tel contexte sont nombreux. Il incombe, dans un premier temps, à chaque société de déterminer la meilleure manière d'assurer la sécurité du revenu et l'accès aux soins de santé. Ce choix est le reflet de ses valeurs culturelles et sociales, de son histoire, de ses institutions et de ses capacités économiques. Mais il est sûr que la sécurité sociale de base, c'est-à-dire le système qui permet une juste répartition du revenu en période de difficultés ne peut être prise en charge que par des sociétés tout entières, et par le biais de mécanismes institutionnels d'Etat.

Si c'est sans aucun doute à l'Etat qu'incombe essentiellement le rôle de favoriser, d'améliorer et d'étendre la couverture de la sécurité sociale, d'autres acteurs doivent intervenir en complément des pouvoirs



Photo Solidarité Socialiste

L'accès à la santé est l'un des trois objectifs spécifiques que Solidarité Socialiste et ses partenaires poursuivent, avec la souveraineté alimentaire et le travail décent. Ils soutiennent des initiatives populaires de mutuelles de santé qui, malgré la faiblesse des revenus et l'absence de systèmes nationaux de sécurité sociale, remportent des succès indéniables et contribuent au bien-être des bénéficiaires.

publics si ceux-ci sont peu présents, n'ont pas les moyens d'assurer tout ou partie de leur rôle ou sont mal disposés à assurer le bien-être de leurs citoyens, pour éviter des drames sociaux, tant individuels que collectifs. Il n'est cependant pas question pour les associations de la société civile de se substituer à terme à l'Etat, mais bien de jouer envers celui-ci un rôle d'allié et/ou d'aiguillon.

L'action de Solidarité Socialiste et de ses partenaires, dans le cadre des programmes de mutuelles de santé par exemple, est double. Il s'agit d'une part d'assurer aux bénéficiaires, par des initiatives communautaires, la jouissance d'une série de services en contrepartie d'une contribution à la mesure de leurs moyens, en les accompagnant d'une série d'outils de sensibilisation aux enjeux de la démarche. D'autre part, dans le cadre d'initiatives concertées, l'objectif est de faire pression sur les autorités publiques, à tous les niveaux (local, national, régional et international) pour qu'elles assument les responsabilités qui leur incombent. Parmi celles-ci, outre la protection sociale, il convient d'assurer les libertés syndicales et favoriser le dialogue social. Ce sera le propos du prochain théma-zoom !

(1) M. Förster et M. Mira d'Ercole, "Distribution des revenus et de la pauvreté dans les pays membres de l'OCDE dans la seconde moitié des années 1990, Document de travail sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations n°22, Paris, 2005, p.28.

(2) Commission Européenne : Eurobaromètre 63. L'opinion publique dans l'Union européenne, Bruxelles, 2005.

(3) Déo Niyunkuru est Secrétaire général de l'ADISCO, l'Association Appui au Développement Intégral et la Solidarité sur les Collines, partenaire de Solidarité Socialiste au Burundi.



Photo Philippe Huguen

Le droit à des allocations de remplacement en cas de chômage est un acquis arraché de longue lutte par les associations de travailleurs dans nos pays, où la sécurité qu'il assure aux travailleurs a permis des avancées sociales et économiques importantes. Remis en cause ici, il n'en est guère question dans les pays du Sud où l'essentiel du travail se fait dans le secteur informel.